



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Jugements

Question écrite n° 49123

Texte de la question

M. Pierre Favre voudrait attirer l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur une anomalie de fonctionnement des tribunaux charges des infractions au code de la route. Certaines decisions de retrait de points sur le permis de conduire sont prises parfois quatre ans apres l'infraction, delai tres exagere. Il aimerait savoir si le Gouvernement n'envisage pas la mise en place d'un delai maximum « raisonnable » a respecter afin que ces delits soient traites rapidement, faute de quoi ils seraient forclos.

Données clés

Auteur : [M. Favre Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49123

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1157